

# Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Mardi 4 septembre 2018

---

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 4 septembre 2018 à 20h30 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, Maire.

Date de la convocation : 27 août 2018

Présents : Mesdames et Messieurs SUCHET. Michel MARTIN. TISNE-DESSUS. CORMAU. GONCALVES GRAS. VINCENT. Alain MARTIN. DESTRAIT. MAZOIN. DE ROSSI. SZERADSKI. CLERC. POINT. DENIS. TERRADE.

Absents excusés : Mesdames MATHURIN. SIMON. Messieurs BOSSE. ROLLAND

Absents : Madame MEIZE. Monsieur HIVERT.

Le compte-rendu de réunion du conseil municipal du 12 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Madame VINCENT Ingrid est désignée secrétaire de séance.

## 1. Avis du Conseil Municipal pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien à Cellefrouin

Par arrêté du 17 août 2018, Monsieur le Préfet de la Charente a prescrit une enquête publique du 20 septembre au 22 octobre 2018 suite à la demande de la SAS Parc Eolien de Cellefrouin pour la construction de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de liaison.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet qui a été transmis à tous les conseillers par messagerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (14 voix POUR et 3 voix CONTRE) :

- DONNE un avis favorable à la demande

## 2. Rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et de distribution de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de CHASSENEUIL SUR BONNIEURE et du service de l'assainissement collectif 2017. Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

### **3. Prêt relais pour les travaux d'assainissement (en attente du versement de la subvention du Département)**

Monsieur le Maire présente les propositions reçues pour un prêt relais à taux fixe de 182 000 € destiné à préfinancer les subventions du Conseil Départemental pour des travaux d'extension du réseau Eaux Usées et la construction de la station d'épuration.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir examiné les offres des autres financeurs,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation auprès de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un prêt relais d'un montant de 182 000 € destiné à préfinancer les subventions notifiées du Département pour les travaux d'assainissement (extension du réseau et construction d'une station d'épuration). Ce prêt aura une durée de 2 ans. La commune se libèrera de la somme due à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt en 2 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt au Taux Fixe de 0.30 %.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 250 €.

La commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt sans indemnité.

La commune (budget de l'assainissement) s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

### **4. Prêt relais TVA pour les travaux d'assainissement**

Monsieur le Maire présente les propositions reçues pour un prêt relais à taux fixe de 487 000 € destiné à préfinancer le remboursement du Fonds de Compensation de TVA pour des opérations de travaux d'extension du réseau Eaux Usées et la construction de la station d'épuration.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir examiné les offres des autres financeurs,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation auprès de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un prêt relais d'un montant de 487 000 € destiné à préfinancer le remboursement de TVA pour les travaux d'assainissement (extension du réseau et construction d'une station d'épuration). Ce prêt aura une durée de 2 ans. La commune se libèrera de la somme due à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt en 2 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt au Taux Fixe de 0,30 %.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 500 €.

La commune (budget de l'assainissement) aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt sans indemnité.

La commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

## **5. Décision Modificative n°2 du budget de la Commune**

Madame TISNE-DESSUS présente le projet de DM2 :

### Fonctionnement Dépenses

Article 673 (titres annulés)+ 3 000 €

Article 60682 (autres matières et fournitures)- 3 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTÉ la Décision Modificative n° 2 du budget de la commune ci-dessus.

## **6. Décision Modificative n°2 du budget de l'eau**

Madame TISNE-DESSUS présente le projet de DM2 :

### Investissement Recettes

- |   |               |
|---|---------------|
| - Article 001 (Excédent d'investissement)         | + 91 847,63 € |
| - Article 2315 op 058 (renouvellement de réseaux) | + 91 847,63 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTÉ la Décision Modificative n° 2 du budget de l'eau ci-dessus.

## **7. Acceptation de dons**

La Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes a fait un don de 735.79 € à la Commune pour le voyage du Conseil Municipal des jeunes à Paris.

L'amicale des veuves de l'ARDT a fait un don de 1 500 € pour le voyage des jeunes de Sarreguemines à Chasseneuil.

En effet les deux voyages avaient une forte connotation mémorielle :

- pour les jeunes de Chasseneuil : visite du Mont Valérien, des Invalides, ravivage de la flamme du Soldat Inconnu...
- Pour les jeunes de Sarreguemines : visite de la ville martyre d'Oradour-sur-Glane, Mémorial et Musée de la Résistance de Chasseneuil.

Il convient d'accepter ces dons par délibération ainsi que ceux reçus des fournisseurs qui ont été sollicités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les dons ci-dessus.

## **8. Demandes de subventions pour la réfection de la piste d'athlétisme du stade de la Gare**

Monsieur GRAS Maire adjoint a sollicité des entreprises spécialisées pour la rénovation de la piste d'athlétisme du stade de la Gare.

L'opération consiste au décapage de l'existant, nivellement et, surfacage en sable filérisé et pose de bordures pour un coût de 22 840 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter des subventions auprès :

- Du Comité Départemental de la Fédération Française d'Athlétisme
- De la Région Nouvelle Aquitaine
- Du Département de la Charente

- De Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de la Charente
- De Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente-Limousine.

## **9. Projet de "Tiers-Lieu" et fixation des conditions de la location des locaux de l'ancienne trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de création d'un « tiers-lieu » a été évoqué à plusieurs reprises en commissions municipales et du conseil communautaire. Le projet a été conforté lors d'une réunion publique le 5 juillet 2018.

Un appel à candidatures a été lancé dans le journal « la Charente Libre » et une association de professionnels et d'usagers pourrait en assurer la gestion.

Madame VINCENT s'absente et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- RETENIR l'association « TRESORS à PARTAGER » pour assurer la gestion et l'animation du « tiers-lieu ». Cette association représentée par Madame I. VINCENT proposera plusieurs services (cours anglais/français, livres d'occasion et aide administrative).

- FIXER le loyer à 410 € par mois (charges comprises) pour les locaux de l'ancienne trésorerie et du logement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 (loyer fixé pour 2 ans pour permettre le démarrage de l'activité).

## **10. Demande de Madame CHATAGNON (SCI JDJ) en vue d'intégrer dans le domaine public une impasse (dite "Bir Hakeim")**

Monsieur le Maire expose que Madame CHATAGNON, par courrier du 6 juillet 2018, demande l'intégration dans le domaine public communal de l'impasse dite « Bir Hakeim » suite à un conflit avec le propriétaire de cette voie privée lors des travaux de raccordement aux réseaux des maisons qu'elle a rénovées.

Madame SUCHET fait le point sur les autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une parcelle privée et qu'il faudrait l'accord de son propriétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- REFUSE de classer l'impasse dans le domaine public.

## **11. Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe**

Suite à la réussite à l'examen professionnel, le Maire propose de créer un poste d'adjoint principal du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer le poste actuel d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la création un poste d'adjoint principal du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe et la suppression du poste actuel d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## **12. Modification des statuts de la Communauté de Communes (compétence crématorium)**

Par délibération du 4 juillet 2018, le Conseil Communautaire de la Charente Limousine s'est prononcé favorablement sur l'extension des compétences de la Communauté de Communes en matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium.

Notre département dispose d'un seul crématorium, situé à Angoulême. La création d'un crématorium à Confolens paraît nécessaire. Ce projet serait porté par un concessionnaire qui serait chargé de la construction des installations au travers d'un contrat de concession.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification statutaire proposée portant extension des compétences de la Communauté de Communes de Charente Limousine en matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium.

### **13. Convention avec le SDEG pour le raccordement au réseau d'électricité des postes de refoulement à "la Fuie"**

Les travaux d'extension de réseau d'eaux usées à la Fuie nécessitent l'installation de 3 postes de relèvement.

Pour 2 de ces postes, il est nécessaire de procéder à une extension de réseau électrique d'une centaine de mètres chacune.

Pour le poste route de Cherves, le coût total est de 14287.69 € TTC mais le syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) participe à hauteur de 8929.81 € et récupère la TVA ce qui fait que la participation de la Commune s'élèvera à 2976.60 €.

De même pour le poste situé en partie basse du village le coût total est de 15 733.42 €, la participation de la Commune sera de 3277.79 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEG 16.

### **14. Etude d'aménagement de l'espace situé à proximité de la salle municipale, des anciens ateliers municipaux rue de la Bonnieure.**

Suite à l'achat du terrain de Monsieur GRAS par la Commune en 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier une étude d'aménagement comprenant cet espace, celui des anciens ateliers municipaux et de « l'île » où est situé le lavoir à l'Agence Technique Départementale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour confier à l'ATD une étude d'aménagement du secteur
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

### **15. Remboursement au CALC des frais de voyage du Conseil Municipal des jeunes**

Lors du voyage du Conseil Municipal jeune à Paris, l'association CALC a réglé certaines dépenses et il convient de leur verser la somme correspondante soit 1 708.81 €.

De même l'amicale des anciens combattants de Chasseneuil a réglé certaines dépenses et il convient de leur rembourser la somme de 766.75 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de rembourser la somme de 1 708,81 € à l'association CALC et la somme de 766,75 € à l'Amicale des Anciens combattants.

### **16. Agrément d'un garde particulier du domaine public**

Monsieur le Maire a rencontré récemment Monsieur Patrick Brousse, Président de la Fédération Départementale des gardes particuliers de la Charente qui serait d'accord pour exercer à titre bénévole des fonctions de garde particulier du domaine public routier sur la Commune de Chasseneuil.

Monsieur Brousse est habilité par arrêté préfectoral à constater certaines infractions ou incivilités (décharges sauvages, feux interdits, stationnements abusifs) et à dresser procès-verbal.

Monsieur Christian PETIT, également garde particulier, pourrait exercer ces mêmes fonctions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE son accord pour agréer Monsieur Brousse ou Monsieur PETIT sur le territoire de la Commune.

## **Questions diverses et informations**

### **Modification du projet éolien de Chasseneuil**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier modifié de demande d'autorisation pour le projet éolien a été déposé en Préfecture le 25 juillet dernier. Il s'agit, pour la société VALECO, de lever les réserves émises par le commissaire enquêteur en supprimant l'éolienne E5 la plus proche du village du Breuil. Le dossier comporte également un complément à l'étude paysagère et acoustique.

### **Point sur l'avancement de la numérotation des rues**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le travail de numérotation des rues sera terminé dans une quinzaine de jours et remercie Mrs CORMAU et SZERADSKI de « l'excellent travail » réalisé.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité un rendez-vous auprès du directeur de l'Agence de l'eau ADOUR-GARONNE au sujet des subventions pour la construction de la station d'épuration et de l'extension des réseaux d'assainissement.

- Monsieur le Préfet de Région a prescrit un diagnostic archéologique sur les terrains du futur lotissement du « Hameau des Treilles ».

- Le Comice Agricole aura lieu à Chasseneuil le 20 octobre 2018, la commune devra prendre en charge le repas et une participation financière de l'ordre de 5 000 €.

Le Maire émet le vœu que les élus municipaux s'impliquent fortement dans l'organisation de cette manifestation. Il rappelle l'importance de l'élevage sur notre territoire et sur notre commune en particulier.

- La présentation à la commission « Travaux » du Projet Définitif de la chaudière biomasse aura lieu le 10 septembre à 10h00.

- Madame CLERC fait remarquer qu'il y a beaucoup de circulation de véhicules dans le cimetière. Monsieur le Maire déplore que les portes du cimetière soient ouvertes en permanence et demande qu'un panneau indiquant de fermer la porte soit installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.